

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 11/04/2025

VOI.25.00.A00988

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

BOULEVARD WINSTON CHURCHILL

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN

Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A00921 en date du 04/04/2025

Vu la demande du SERVICE ETUDES ET TRAVAUX

Considérant que des travaux d'entretien suite à un incident rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans sa partie comprise entre le carrefour à sens giratoire dénommé CHARLOTTESVILLE et L' AVENUE DE L'OBSERVATOIRE dans le sens DOLE / BELFORT

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A00921 du 04/04/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 25/04/2025.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 10 AVR. 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,

Cédric VOIRIN  
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public

